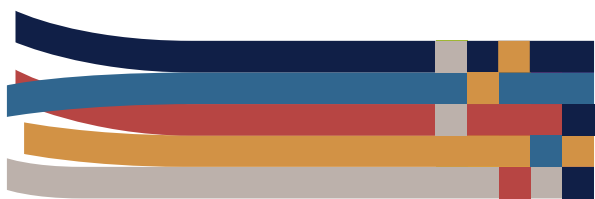


réunion
d'experts

2013-2022
décennie
internationale du
rapprochement des
cultures

24-25 March 2015, UNESCO

compte rendu
de La réunion

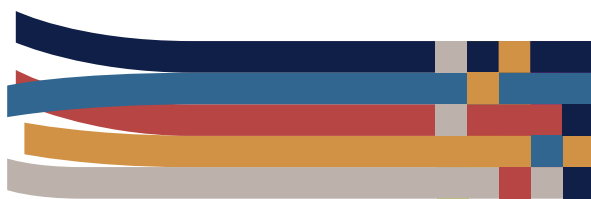


réunion d'experts

2013-2022 décennie internationale du rapprochement des cultures

24-25 March 2015, UNESCO

compte rendu de La réunion



**Dans la forêt,
quand les branches
se querellent,
les racines s'embrassent.**

Proverbe africain

Table des matières

- 4 — **Avant-propos**
- 6 — **Préface**
- 8 — **Contexte**
- 26 — **Conclusions
et recommandations**
- 29 — **Programme**
- 34 — **Profil des experts**

Avant-propos

S. Exc. M. Nurlan Danenov

**Ambassadeur, Délégué permanent de la République
du Kazakhstan auprès de l'UNESCO**



En tant qu'agence chef de file des Nations Unies pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, l'UNESCO joue un rôle clé en établissant des normes internationales et en faisant converger des perspectives culturelles et idéologiques variées, rôle qui est actuellement plus essentiel que jamais. Dans le contexte de l'actualité internationale, la Décennie revêt une importance croissante. Nous vivons dans un monde de mutations rapides et de bouleversements culturels, politiques, économiques et sociaux. Aujourd'hui, le dialogue interculturel et interreligieux n'a jamais été aussi crucial.

4

Le gouvernement de la République du Kazakhstan et, plus précisément, son président, Nursultan Nazarbayev, attachent une importance particulière au thème du dialogue interculturel et interreligieux. Situé au carrefour de plusieurs civilisations, le Kazakhstan a toujours été un lieu de cohabitation harmonieuse entre divers groupes ethniques et diverses cultures. C'est pour cette raison que le Kazakhstan s'est engagé activement dans l'élaboration du projet de l'Année internationale du rapprochement des cultures en 2010, ainsi que dans la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013 - 2022), en soutenant des programmes et des initiatives spécifiques et en fournissant les ressources financières nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

À cet égard, je souhaite mettre l'accent sur plusieurs initiatives majeures. L'inauguration officielle de la Décennie a eu lieu à Astana en août 2013 en présence de la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, et du Haut Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. Le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles se tient tous les trois ans à Astana depuis 2003 et constitue à présent un forum de dialogue établi et permanent. En juin 2015, la capitale kazakhe a accueilli le V^e Congrès axé sur le dialogue et la responsabilité des dirigeants religieux et politiques dans la perspective de la paix, du développement et de la sécurité ; Astana a ainsi offert une plate-forme unique aux dirigeants spirituels et aux responsables politiques actuels et anciens en leur permettant d'échanger librement leurs vues sur les principales questions d'actualité.

Le 3^e Forum mondial sur le dialogue interculturel s'est tenu à Bakou, République d'Azerbaïdjan, en mai 2015, sur le thème « Culture et développement durable dans l'agenda post-2015 ». Ce forum a mis l'accent sur le rôle crucial que doivent jouer le dialogue interculturel et la diversité culturelle dans l'agenda international,

et, plus généralement, sur la valeur intrinsèque de ce dialogue pour la sécurité de l'humanité, qui constitue l'une des principales responsabilités de notre époque.

Par ailleurs, des projets kazakhs ont été lancés afin de soutenir la Décennie. « Les grandes migrations humaines dans l'histoire ancienne » est un cycle de conférences internationales scientifiques, organisées sous l'égide de l'UNESCO, dont le but est d'explorer pleinement l'expansion de la population humaine sur notre planète. Depuis 2008, quatre conférences ont eu lieu à Paris, New York, Séoul et Grenade (Espagne). Les études qui en résultent vont contribuer à approfondir le dialogue interethnique et le rapprochement des cultures dans l'intérêt de la paix et du développement durable.

Ces plates-formes et ces initiatives se situent dans la droite ligne du dialogue international et renforcent l'engagement indéfectible du Kazakhstan en faveur de l'exploration mondiale de nouvelles voies vers des changements en profondeur pour le bien de notre monde, aujourd'hui et à l'avenir.

Preface

Nada Al-Nashif

Sous-Directrice générale du Secteur des Sciences sociales et humaines, UNESCO



Dans notre monde sur la voie d'une globalisation progressive, nous sommes mis en relation les uns avec les autres par des moyens qui étaient inimaginables à l'époque où furent créées les Nations Unies. Par le biais de la migration, des médias, du commerce, du tourisme, de l'urbanisation, des études à l'étranger, du changement climatique et des nouvelles technologies, les individus interagissent entre eux, avec une intensité et une rapidité croissantes.

Nous nous trouvons à un moment critique. Malgré les nets progrès et les grandes réussites de nos sociétés, de nombreuses parties du monde ne sont pas en paix. Les préjugés, l'intolérance et l'extrême violence sont des phénomènes quotidiens à grande échelle. Nos sociétés continuent d'être marquées par le racisme, la xénophobie, la discrimination, l'extrémisme et la radicalisation. De plus, les mécanismes qui permettent à nos sociétés d'être mieux interconnectées sont utilisés comme moyens pour attiser la discorde et inciter à la haine et à la violence.

6

À notre époque d'instabilité économique, où les emplois sont plus rares, « l'Autre » peut faire l'objet d'ostracisme. Ce sentiment, nous l'avons constaté, est susceptible de prendre une ampleur colossale dans les pays où les individus et les peuples sont persécutés pour des motifs – fondés ou non - liés à leur identification à la culture de « l'Autre ». Le terrain sociopolitique actuel est déchiré par des conflits internes et transfrontaliers qui ne font que s'aggraver. Aucun pays n'est à l'abri de ces problèmes ni de leurs conséquences, et c'est précisément pourquoi il est nécessaire d'élaborer des réponses à l'échelle mondiale.

La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) a été conçue pour répondre au besoin de consolider les liens entre diversité culturelle et valeurs universelles et de renforcer le dialogue entre les cultures, fondé sur la dignité, la tolérance et le respect. Ces principes ne sont pas propres à une culture, une religion ou une idéologie. Fondamentaux pour l'humanité dans son ensemble, ils sont à la base de toute coexistence humaine et représentent ainsi la pierre angulaire de nos efforts pour permettre un « rapprochement des cultures ».

La Décennie a été adoptée par l'UNESCO lors de la 36^e session de la Conférence générale (36 C/Résolution 40) et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 67^e session, qui a désigné l'UNESCO comme chef de file des organisations du système des Nations Unies. Celles-ci demandent aux États membres de profiter de l'occasion que leur offre la Décennie pour favoriser le dialogue interreligieux et interculturel et pour promouvoir la

tolérance et la compréhension mutuelle. L'UNESCO, en tant qu'agence chef de file pour la Décennie, a un double rôle à jouer : au niveau mondial, elle doit catalyser, coordonner et soutenir les efforts de la communauté internationale ;

et au niveau national, elle doit établir des programmes ciblés et intersectoriels dans tous les domaines relevant de son mandat. Pour atteindre cet objectif d'envergure, l'UNESCO a mis en place un cadre de coordination qui devra être étayé par des mécanismes de conseil et de consultation adéquats.

En 2013-2014, de nombreux acteurs ont participé à l'élaboration d'un projet de Plan d'action pour la Décennie, adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO au cours de sa 194^e session (Document 194 EX/10) et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution 69/140). Le rapprochement des cultures est un processus qui s'opérera graduellement et à long terme, c'est la raison pour laquelle le Plan d'action fournit un large cadre qui privilégie les résultats durables.

Dans ce contexte, la Réunion d'experts sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, qui s'est tenue les 24 et 25 mars 2015 au siège de l'UNESCO, a été d'une grande importance. En rassemblant des spécialistes dans un large éventail de domaines, la réunion visait à établir un lien entre la réflexion intellectuelle et les réalités opérationnelles ainsi qu'à proposer de nouvelles perspectives dans la compréhension conceptuelle, l'évolution méthodologique et les mécanismes de procédure nécessaires au rapprochement des cultures. Elle a permis de progresser en clarifiant et en détaillant le Plan d'action qui servira de cadre directeur à la Décennie.

Cette année, alors que la communauté internationale est en train d'établir les lignes directrices des objectifs de développement durable pour l'ordre du jour post-2015, il n'a jamais été aussi crucial de s'efforcer d'instaurer la paix par le biais du dialogue interculturel. C'est ce que reflètent les objectifs proposés, étayés par les normes internationales relatives aux droits de l'homme, lesquelles se réfèrent explicitement à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ; ainsi, l'objectif 16 est de « promouvoir les sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et la construction efficace, responsable et à tous les niveaux des institutions inclusives. » Puisque la coexistence pacifique dépend nécessairement de l'existence du dialogue interculturel, la Décennie nous offre l'occasion de poursuivre nos efforts afin d'assurer la réalisation de cet objectif.

L'histoire nous rappelle avec force que nous ne devons jamais oublier à quel point la paix et la sécurité sont fragiles. Elle nous démontre également que nous aurons réussi si nous parvenons à garantir les valeurs fondamentales qui nous unissent en tant qu'êtres humains. La Décennie se révèle une opportunité essentielle pour maintenir ces principes vivants et au premier plan de nos travaux. L'édification et la pérennisation des sociétés pacifiques ne doivent pas être des concepts abstraits, mais constituer notre responsabilité première.

Contexte

La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) s'appuie sur la forte dynamique et les réalisations résultant de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010).

Au sein du système des Nations Unies, la Décennie internationale du rapprochement des cultures est l'une des initiatives multilatérales majeures en termes de portée et l'une des plus ambitieuses du fait de son objectif, limité dans le temps, qui consiste à favoriser la réconciliation entre les peuples. En tant que Décennie des Nations Unies, elle établit un cadre unificateur qui comprend une vaste gamme de dimensions entrecroisées et offre une plate-forme permettant de partager, promouvoir et mobiliser différentes approches de développement ainsi que de consolider des résolutions existantes de l'ONU. Sur cette base, le Secrétaire général de l'ONU présente chaque année à l'Assemblée générale, par le truchement du Département des affaires économiques et sociales, un rapport dont le thème central est la culture de la paix et le dialogue interreligieux et interculturel.

8

L'objectif d'ensemble du Plan d'action de la Décennie est de soutenir les États membres et les autres parties prenantes dans la réalisation du potentiel du rapprochement des cultures, considéré comme un processus progressif, enrichi et inspiré par une multitude d'initiatives, de programmes, de projets et de politiques. Lors de vastes consultations, il a été recommandé que les objectifs de la Décennie soient étayés par des stratégies claires comportant des priorités et des délais bien définis. Dans ce contexte, la perspective à moyen terme de la Décennie est un atout essentiel permettant un impact plus tangible et mesurable.

La Réunion d'experts sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, la première de la Décennie, était axée sur l'élaboration d'une approche systématique du « rapprochement des cultures ». Elle a rassemblé 34 experts¹: des représentants des États membres de l'UNESCO, des Chaires UNESCO, des agences des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, du monde universitaire et de la société civile. Les experts ont ouvert des perspectives dans un grand nombre de domaines, notamment l'histoire, l'anthropologie, les droits de l'homme, le droit international, l'économie, l'éducation, la résolution des conflits, la médiation, la psychologie, la philosophie, les arts, les médias et la communication. Les discussions ont porté principalement sur l'élaboration des quatre axes majeurs définis dans le Plan d'action :

- (i) Promouvoir la compréhension et une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse

¹ Voir annexe

- (ii) Construire un cadre pluraliste de valeurs communément partagées
- (iii) Diffuser les principes et les outils du dialogue interculturel par le biais d'une éducation de qualité et des médias
- (iv) Favoriser le dialogue au service du développement durable et ses dimensions éthiques, sociales et culturelles.

Les chapitres suivants exposent de manière synthétique les grandes lignes de la discussion et présentent, en conclusion, une série de recommandations issues des débats.²

1. État des lieux – Pourquoi un rapprochement des cultures?

Message clé : le rapprochement des cultures doit être considéré dans son contexte et en tant qu'instrument permettant d'établir un lien entre diversité culturelle et universalité

Le « rapprochement des cultures » est inévitable pour deux raisons : (i) d'un point de vue physique, à cause de la forme sphérique de la Terre et de sa surface limitée, qui, combinées à l'expansion de la population, conduit à la compression ; et (ii) d'un point de vue conceptuel, parce que la compression de l'humanité induit un regroupement des cultures dans un même espace, au propre comme au figuré, ce qui incite la créativité humaine à imaginer de nouvelles formes d'organisation collective.

Les débats sur le rapprochement des cultures soulèvent plusieurs problèmes. La première étape nécessaire est de décomposer et de contextualiser la dénomination diplomatique qui sous-tend le « rapprochement des cultures ». L'idée de consacrer une Décennie des Nations Unies à ce rapprochement est nécessairement empreinte des objectifs politiques de ses auteurs, les États membres de l'ONU, qui peuvent obscurcir la clarté de la pensée. Les participants ont mis en garde contre la « toxicité » des concepts politiques, lesquels peuvent impliquer des cultures monolithiques ou hégémoniques qui ne reflètent pas l'évolution historique des héritages communs. Le rapprochement des cultures doit être envisagé comme un processus dynamique et évolutif qui remet en question les métaphores rigides et statiques. La culture, concept central de la Décennie, doit donc être le principal sujet de réflexion – à la fois d'un point de vue critique pour nourrir sa signification profonde, et aussi en fonction de sa capacité à promouvoir l'objectif de la Décennie, c'est-à-dire le rapprochement des cultures.

La diversité culturelle et les valeurs universelles sont souvent présentées comme étant situés aux pôles opposés de la loi et de la pratique. La

2 Les présentations de la Réunion d'experts sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002345/234546m.pdf>

Décennie répond au besoin urgent d'établir de nouvelles corrélations entre diversité culturelle et valeurs universelles. Le rapprochement des cultures peut ainsi être un moyen de résoudre les tensions entre l'universalisme, affirmé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), et le pluralisme, cité dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), ci-après dénommée « la Déclaration de 2001 ». À l'inverse, le cadre des droits de l'homme reflète un consensus généré par les valeurs de différentes cultures en réaction à certains problèmes, tels que l'inégalité, la discrimination et le conflit. De ce fait, les instruments internationaux relatifs aux droits fondamentaux de l'homme doivent être interprétés dans la perspective d'une construction commune et progressive de toutes les cultures. À cet égard, le cadre des droits de l'homme peut constituer un intermédiaire précieux permettant le rapprochement des cultures en offrant un « langage commun de l'humanité ».

On ne peut aborder la question du rapprochement des cultures en l'isolant de son contexte. Il importe donc d'évoquer l'arrière-plan contemporain de la Décennie, marqué par plusieurs graves crises – économiques, environnementales et sociales – qui ont nécessairement un impact sur sa mise en œuvre. Ces forces qui se croisent ont une incidence sur les transformations de nos sociétés et évoluent au sein d'un système de rapports de force qui détermine les possibilités, les limites et les conséquences du changement. La libéralisation progressive des marchés a encouragé de nouveaux acteurs culturels hybrides par le biais du contrôle par les entreprises des institutions en charge de la construction, la reproduction et la propagation des connaissances, ce qui peut, à son tour, nourrir des rapports hiérarchiques. La dynamique multiculturelle croissante au sein des sociétés, due notamment à la migration et à la mondialisation économique libérale, défie les identités nationales, qui se reflètent dans la montée du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance. C'est pourquoi le rapprochement des cultures doit être envisagé dans le contexte d'un monde toujours plus multiculturel, ce qui représente à la fois son atout principal et le défi majeur qu'il a à relever.

10

Nous devons nous engager sur la voie du rapprochement des cultures car celui-ci peut résister à la fois au relativisme et à l'impérialisme, tout en conciliant universalisme des droits de l'homme et pluralisme culturel.

Mireille Delmas-Marty

Il convient de placer au centre de la Décennie l'éducation interculturelle axée sur la valeur du pluralisme.

Doudou Diène

Pour garantir l'engagement total des communautés en faveur du rapprochement des cultures, nous devons tenir des discours nuancés et prendre des mesures de transformation ciblées.

Alpaslan Özerdem

Le rapprochement des cultures est pertinent actuellement car il s'inscrit dans : 1) la recherche

de la paix et de la sécurité au niveau mondial, notamment face aux menaces internationales que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent ; 2) la promotion et le respect des droits de l'homme, y compris les droits culturels, dont l'efficacité suppose que le relativisme culturel ne limite pas la portée du droit international relatif aux droits de l'homme, et 3) le développement durable dans ses trois composantes. Ces trois dimensions sont les piliers du système des Nations Unies. Il leur appartient aujourd'hui de mettre davantage l'accent sur la dimension culturelle.

Marc-André Dorel

Nous devons favoriser le principe de l'hospitalité entre les cultures.

Thierry Fabre

2. La promotion de la diversité est l'essence même de la coexistence pacifique

Message clé : le dialogue interculturel fondé sur le respect de la diversité culturelle est une garantie essentielle du développement durable et de la paix

11

Le respect de la diversité culturelle est un élément indispensable au rapprochement des cultures. La culture est un vecteur d'identités, un médiateur garant de bonnes relations ainsi qu'une source d'inspiration et de cohésion sociale. Toutes les cultures sont intrinsèquement hétérogènes et en constante évolution ; individus et communautés sont porteurs de multiples identités culturelles. Toutes ces dimensions enrichissent la diversité culturelle. La reconnaissance et le respect de cette diversité permettent d'approfondir la compréhension de nos propres cultures et de celle de « l'Autre », de tisser des liens étroits au-delà des clivages et d'identifier collectivement des solutions en faveur du bien-être de l'humanité et de la durabilité de la société. La diversité culturelle est par conséquent cruciale pour assurer le développement durable et la paix, à plusieurs titres : en tant que **droit, éthique, valeur, moyen et résultat**.

La diversité en tant que droit

Le respect du droit à la différence est fondamental pour maintenir la cohésion sociale. Tous les individus doivent pouvoir coexister en harmonie et prospérer, quels que soient leur identité ou leur lieu de vie. S'il est vrai que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », comme le proclame l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), tous les êtres humains possèdent donc les mêmes droits, quels que soient l'endroit où ils vivent, leurs origines ethniques, leur

sexe, leur religion ou leurs croyances. Depuis son adoption il y a plus d'un demi-siècle, ce texte, qui sert de « boussole morale », est aujourd'hui plus pertinent que jamais.

L'élaboration des droits fondamentaux de l'homme par le biais des instruments internationaux a permis d'établir, au niveau mondial, un cadre juridique solide visant à garantir une vision commune ainsi que la promotion de la paix et du respect universel des droits de l'homme s'appliquant à tous, sans discrimination. La multiplicité de nos sociétés contemporaines se reflète dans la législation, à l'échelle nationale et internationale. Il existe cependant encore des obstacles qui entravent la mise en œuvre et l'efficacité de ces lois, obstacles qui se sont multipliés en raison de l'apparition de nouveaux défis et de la rapidité avec laquelle nos sociétés évoluent.

Au cours des dernières décennies, la mobilité humaine a considérablement augmenté tout en se diversifiant, et cette tendance devrait s'accroître dans les prochaines années. Les migrants se déplacent avec leurs cultures, ils apportent généralement leurs coutumes sur leur nouveau lieu de vie. Ils se déplacent aussi avec leurs droits. Les difficultés qu'ils rencontrent souvent concernent la protection de leurs droits en tant que migrants et la possibilité d'une intégration pacifique dans les communautés hôtes, sans perte de leur identité ni de leur culture d'origine. La confusion entre les migrants et leurs droits représente, pour certains d'entre eux, un obstacle majeur à leur intégration, la pratique de leur culture et une existence paisible dans leur pays hôte. Par exemple, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille est un instrument juridique qui demeure très peu connu : la xénophobie, le racisme, l'islamophobie et la confusion entre les migrants et leurs droits sont largement répandus. En cherchant à obtenir un meilleur équilibre entre droits et devoirs, il devrait être possible d'atteindre une coexistence pacifique et de garantir la diversité culturelle. Néanmoins, des mesures contre la discrimination ne suffisent pas à instaurer une cohésion sociale dans un contexte de migration. Il faut aussi s'efforcer d'améliorer la façon dont les citoyens nés dans le pays d'immigration perçoivent les immigrants et de souligner la valeur de ces immigrants pour le développement des sociétés. Les droits des citoyens, de même que leurs responsabilités en tant que membres de la société, jouent donc un rôle déterminant car ils permettent de promouvoir les sociétés multiculturelles fondées sur la cohésion et de faire évoluer les mentalités rigides. Cela suppose qu'avoir accès à nos sociétés, contribuer à leur fonctionnement et en bénéficier, sur la base de l'égalité, constituent des droits universels propres à tous les êtres humains.

Les rapports souvent conflictuels entre droits de l'homme universaux et diversité culturelle représentent une source de tension perpétuelle dans divers forums – le point fondamental du clivage étant que la diversité culturelle est incompatible avec les principes relatifs aux droits de l'homme. Le rapprochement

des cultures, fondé sur le dialogue interculturel, considère au contraire que l'universalité et la diversité culturelle se renforcent mutuellement. D'un point de vue juridique, des mesures ont été prises pour consolider l'alliance de ces deux perspectives et plusieurs mécanismes ont été progressivement mis en place, à l'échelle internationale et nationale, afin de promouvoir la diversité culturelle inscrite dans le cadre des droits de l'homme, et inversement.

Le respect de l'universalité des droits de l'homme peut – et doit – être replacé dans son contexte. Le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), par exemple, demande explicitement à chacun des États parties « d'assurer progressivement le plein exercice de ces droits », et ce « au maximum de ses ressources disponibles », en prenant en compte les obligations qui découlent de la coopération internationale. Le Pacte constate que les États parties ont des situations de départ et des niveaux de développement très différents, tout en soulignant l'importance, pour tous les pays concernés, de s'acheminer vers un ensemble de normes universelles. D'autres mécanismes juridiques, tels que la « marge d'appréciation » nationale ou le principe

« des responsabilités communes mais différenciées », peuvent également contribuer au rapprochement des cultures. De plus, les principes et normes relatifs aux droits de l'homme peuvent aussi être utiles au processus d'adaptation national car ils garantissent que les dialogues entre les différents acteurs soient menés dans le cadre d'un processus participatif clair, transparent et inclusif afin de renforcer le respect de ces engagements au niveau local.

De même, nous devons veiller scrupuleusement à ce que la « différence » culturelle ne serve pas de prétexte pour justifier l'inégalité, la discrimination ou un tort infligé à autrui. Cette question est traitée dans la Déclaration de 2001, qui stipule : « Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée. » (Art. 4). En d'autres termes, les différences culturelles ne peuvent justifier ni excuser des violations des droits de l'homme.

La diversité en tant qu'éthique

L'éthique agit sur nos vies telle une boussole qui permet de guider nos choix ; elle s'exprime à travers la nature des relations humaines et des structures de la société, à travers notre interaction avec l'environnement ainsi que l'expression créatrice et diverses formes d'expression culturelle. L'éthique influence notre vision du monde, détermine ce que nous consentons et tolérons. La dimension éthique de la diversité culturelle est un élément important du dialogue et de la réconciliation car elle est souvent profondément enracinée et a un impact significatif sur l'établissement des bases d'une interaction féconde entre valeurs et évolution du savoir à long terme.

Des milliers d'années de réflexion ont abouti à des orientations qui ont permis de façonner une nouvelle éthique mondiale pour le XXI^e siècle, de renforcer l'humanité des individus et des communautés et de créer un terrain propice au dialogue et à la réconciliation. Ces notions sont abordées dans l'article 4 de la Déclaration de 2001 dans les termes suivants : « La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. » Les considérations éthiques doivent ainsi être alliées aux droits de l'homme afin de former ensemble la pierre angulaire de la promotion de la diversité culturelle.

Les principes humanistes trouvent leurs racines dans l'éthique et dans notre responsabilité à l'égard des autres êtres humains et de l'environnement. Ils englobent notre aspiration et notre volonté de nous acheminer vers la paix, la démocratie, la justice, les droits de l'homme, la tolérance et le savoir. La cohésion sociale dépend de l'existence de cette solidarité : de ce que les gens sont prêts à faire, en toute liberté, les uns pour les autres, et jusqu'à quel point ils peuvent aider des personnes dans le besoin ou différentes d'eux.

Cette question est particulièrement pertinente au regard des difficultés auxquelles nous sommes confrontés lorsque nous abordons le processus du dialogue interculturel. Le dialogue entre des personnes venant de milieux divers implique différents points de vue, et simultanément le respect de ces différents points de vue. Le dialogue ne saurait être fondé dès le début sur une totale compréhension mutuelle ni sur un parfait consensus au-delà des différences. La nature même du rapprochement, en tant que forme de coopération, nécessite aussi une aptitude à la flexibilité et au compromis dans la négociation des principes fondamentaux. Il se peut qu'il y ait en premier lieu une volonté réduite au minimum d'engager le dialogue avec autrui. De même, en termes de convictions éthiques, religieuses ou politiques, l'idée de compréhension totale comporte aussi le risque de vouloir, en conséquence, éliminer purement et simplement les différences foncières existantes. En outre, le rapprochement des cultures est un concept à caractère diplomatique et, en tant que tel, le résultat de négociations.

La culture est dynamique, elle puise dans l'héritage de la tradition, mais s'épanouit également au contact des autres cultures. Le patrimoine nous offre une fenêtre unique sur l'évolution de l'humanité et la perspective d'approfondir nos connaissances. Par le biais du patrimoine, nous pouvons acquérir une meilleure connaissance de nous-mêmes, des autres cultures ainsi que des expériences et aspirations humaines appartenant au passé. Protéger la culture, lui permettre de prospérer et assurer sa transmission aux générations futures : ces objectifs doivent être une priorité éthique et une obligation envers l'humanité.

C'est en reconnaissant que nous avons tous des appartenances et des identités culturelles différentes - et en les respectant - que nous pourrons nous engager sur la voie de la construction et du maintien de sociétés pacifiques. Une connaissance plus

approfondie de nous-mêmes et d'autrui favorise la tolérance et la compréhension. Cela peut aussi être un moyen de réduire la hiérarchisation des cultures et les manifestations d'hostilité à l'égard de certaines d'entre elles. Les domaines de compétence de l'UNESCO – éducation, culture, sciences humaines et naturelles et communication – constituent des voies essentielles menant à l'édification et la consolidation des perceptions interculturelles.

La diversité en tant que valeur

La diversité culturelle n'est pas seulement un droit qui doit être protégé, mais c'est aussi une valeur ajoutée d'un point de vue économique, social et politique.

La combinaison de l'uniformisation culturelle due à la mondialisation et du pouvoir structurant du libéralisme de marché transforme les faits culturels en biens de consommation, et par conséquent les êtres humains en consommateurs plutôt qu'en acteurs culturels. La valeur culturelle des migrants dans leurs communautés hôtes est souvent négligée au profit de leur valeur économique. Il est nécessaire de changer de paradigme pour qu'on reconnaisse le phénomène des cultures mobiles comme un atout culturel contribuant à la dynamique impalpable des idées en faveur de l'enrichissement des communautés.

La culture reflète ce à quoi nous attachons de la valeur, en tant qu'individus et communautés, à travers le temps. Ce que nous tenons pour précieux joue un rôle essentiel dans l'inclusion et l'exclusion et dans notre définition de ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas, de même que dans la définition de « l'Autre ». Cela détermine l'identité de celui dont on raconte l'histoire, la façon dont on la raconte et l'identité de celui qui est écouté. Cela dicte aussi nos modes de remémoration et de commémoration. Ces valeurs peuvent alimenter la construction et le développement de dynamiques de pouvoir et de rapports de force, qui, à leur tour, déterminent le degré d'accès aux ressources économiques, politiques, sociales et culturelles. La montée de l'extrême droite et du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie et de la xénophobie « décomplexés » sont de puissants signaux qui expriment une résistance à la diversité culturelle. Cette résistance veille à l'invisibilité sociale, historique et au silence des autres cultures. La destruction du patrimoine culturel révèle clairement la volonté de détruire « l'Autre », volonté qui s'inscrit dans le cadre de l'élimination des identités et existences des peuples et des communautés, de leur histoire et de leur mémoire.

Quand on cesse d'accorder de l'importance à la diversité en tant que dynamique positive et élément constitutif du dialogue, la compréhension des autres et la tolérance à leur égard cessent d'exister. C'est pourquoi il importe de mettre en garde contre le lien qui existe entre la suppression de la diversité, les politiques identitaires et l'État-nation. En de nombreux endroits du monde, la restriction des multiples identités culturelles menace la stabilité et la pérennité de la paix. L'histoire des relations entre les

peuples révèle un facteur de conflits fondamental et récurrent : l'importance centrale de l'identité nationale dans la construction d'un pays, celle de l'éducation idéologique dans la hiérarchie culturelle et la perception de l'altérité et, en fin de compte, la négation de la diversité culturelle.

Les conflits économiques et militaires revêtent souvent le masque de la culture, et ce n'est pas une coïncidence si les extrémistes qui cherchent à s'approprier le pouvoir en viennent si fréquemment à contrôler, limiter ou détruire toutes les manifestations de la diversité. La connaissance, la compréhension, la reconnaissance et la protection des multiples identités au sein de nos sociétés peut s'avérer un moyen efficace de résister à certaines forces politiques, voire de les vaincre, notamment les politiques identitaires qui visent à combattre le pluralisme chez l'individu et dans la société. Promouvoir la diversité permet également de protéger les communautés vulnérables du danger que représentent l'homogénéisation et l'uniformisation culturelles et d'enrichir ainsi la société.

La diversité en tant que moyen

La diversité constitue en elle-même une force dynamique, une source d'enrichissement et d'échange ainsi qu'un moteur pour l'innovation et l'apparition de nouvelles idées. Elle peut ouvrir de nouveaux horizons et offrir de nouveaux intermédiaires en matière de développement de la société, et elle nécessite une approche pluridisciplinaire visant à trouver des solutions pour résoudre les problèmes les plus difficiles auxquels est confronté le monde.

16

Le dialogue est à son tour un outil essentiel pour comprendre et gérer la diversité. Les processus de transformation de la société actuellement à l'œuvre nécessitent des approches innovantes et de nouvelles formes de reconnaissance et de gestion de la diversité culturelle. Les différences culturelles sont pourtant souvent perçues comme étant un obstacle et une menace à la stabilité économique et sociale. La question fondamentale est donc de réussir à profiter des opportunités de la diversité tout en gérant ses contradictions pacifiquement et humainement. L'amélioration des compétences culturelles est un élément essentiel du renforcement des capacités en vue du développement durable. Mettre l'accent sur la diversité culturelle signifie aussi permettre aux membres de la communauté de pouvoir prendre en main leur destin.

La multiplicité des défis auxquels est confronté le monde actuellement implique une approche, à plusieurs niveaux et à multiples acteurs, qui prenne pleinement en compte la diversité culturelle et les différentes conceptions du développement des communautés. L'inclusion doit être la pierre angulaire de toutes les initiatives de renforcement des capacités et de développement des institutions. Ce qui implique la distinction entre « l'inégalité » et le fait d'être « différent ». De surcroît, il n'est pas suffisant de donner les moyens aux exclus de participer à la société, il est aussi

crucial de donner les moyens à la majorité d'abaisser le seuil de sa peur.

Renforcer les capacités des citoyens implique donc aussi de créer des « espaces » appropriés pour le dialogue. Il faut souligner le rôle déterminant joué par la société civile en faveur de la paix, une paix consolidée à partir de la base, dans laquelle les diversités positives ne sont pas éliminées mais valorisées. Si l'on prend par exemple le cas des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ces personnes possèdent déjà les compétences et l'expérience nécessaires à leur survie et une grande connaissance des difficultés auxquelles ils doivent faire face. C'est pourquoi elles sont les mieux placées pour proposer des solutions. Le rôle des acteurs du développement consiste donc à fournir aux individus des plates-formes et des espaces appropriés, dans lesquels les différents groupes auront les mêmes possibilités de parler et d'être entendus.

En faisant participer un grand nombre d'acteurs par le biais du dialogue interculturel, il sera possible d'améliorer la compréhension contextuelle des situations et d'identifier les solutions nécessaires et les ressources requises pour résoudre les problèmes. La localisation contribue également à garantir que la diversité soit bien prise en considération. Pour s'assurer que le dialogue interculturel s'applique pleinement à tous les niveaux de gouvernance et entre tous les intervenants, on ne saurait ignorer le contexte local. Il va de soi que les organisations de la société civile et les organismes publics locaux doivent avoir la garantie de disposer de voies de participation plus transparentes et efficaces. Cependant, il convient de souligner que la mise en œuvre de mécanismes de solidarité dépend aussi des institutions existantes. La coopération entre les traditions religieuses s'appuie également sur l'espace politique existant et, à l'inverse, une telle coopération peut structurer efficacement les espaces politiques.

De même, un autre défi commun consiste à s'assurer qu'il n'existe aucun terrain propice à l'émergence de la haine et de l'intolérance. Les connaissances culturelles définissent notre mode de vie et d'interaction aux niveaux local et mondial. L'ignorance culturelle – y compris l'absence de connaissance de sa propre culture – peut mener à l'exclusion sociale, à l'extrémisme et au conflit. Dans de nombreuses régions du monde, ceux qui diffusent des discours de haine s'appuient sur les conditions socio-économiques et politiques déplorables pour acquérir une solide crédibilité auprès des jeunes ou des personnes marginalisées. Les voix de la tolérance doivent être plus fortes et mieux soutenues afin d'accroître au maximum leur impact et leur portée.

Il importe en outre de prêter attention aux espaces intermédiaires afin de préserver les cultures qui existent déjà en nous et à travers nous, mais aussi ce qui se produit entre nous et entre les cultures. Ces espaces interstitiels permettent en effet d'explorer et d'approfondir les identités individuelles et communes en offrant

des lieux de collaboration, d'échange et de négociation. Nous devons donc renforcer également ces interfaces entre les individus.

La diversité en tant que résultat

Que signifie concrètement, dans la pratique, le rapprochement des cultures ? Comment ces idéaux se traduisent-ils par des transformations tangibles et des réalités ancrées dans la vie des individus ?

L'élaboration de politiques inclusives, qui permettent à toutes les voix d'être entendues, est indispensable à la création d'une société durable et favorable à la cohésion sociale. Celle-ci doit prendre en compte les besoins et les points de vue de tous les acteurs impliqués, de ceux qui mettront en œuvre les politiques jusqu'aux bénéficiaires finaux. Une société cohésive est une société dans laquelle les citoyens peuvent avoir confiance à la fois dans leurs voisins et dans les institutions de l'État et peuvent saisir les occasions qui se présentent à eux d'améliorer leurs vies et celles de leurs enfants. Une société cohésive œuvre pour le bien-être de tous ses membres, combat l'exclusion et la marginalisation et crée un sentiment d'appartenance. Plus ce processus obtiendra de légitimité et de soutien, plus il sera efficace. Cet objectif d'une société vraiment solidaire ne peut être atteint que si les principaux acteurs s'impliquent entièrement et travaillent activement à l'accomplissement d'actions collectives.

18

On ne saurait trop insister sur l'importance cruciale de favoriser et renforcer la richesse de notre diversité pour le bien de l'humanité toute entière. Les dynamiques d'interaction et l'enrichissement mutuel des cultures ont jalonné l'histoire de l'humanité et contribué à forger notre identité. La diversité culturelle des individus et des groupes s'exprime et se transmet à travers différentes formes d'expressions culturelles et différents modes de création, production, diffusion et jouissance de ces expressions culturelles.

La diversité apparaît comme une dimension fondamentale du dialogue interculturel, permettant de renforcer le développement durable et de promouvoir la cohésion sociale. C'est grâce au dialogue que la diversité peut s'exprimer, être partagée et enrichie pleinement en faveur de la prospérité de nos sociétés. La paix et une citoyenneté plurielle sont à la fois la condition préalable du dialogue interculturel et son résultat.

La promotion de la diversité apparaît comme la pierre angulaire d'une société internationale pacifique, coexistant dans la diversité et unie en faveur de la paix.

Samia Djacta

Le multiculturalisme est nécessaire à l'humanité.

Khadija Elmadmad

La paix et une citoyenneté plurielle sont à la fois la condition préalable au dialogue interculturel et son résultat.

Antonio Papisca

Le patriotisme ethnique ou national se fonde toujours sur le mépris et le dénigrement des autres communautés ethniques, pays et religions.

Olzhas Suleimenov

La promotion de la diversité et de la coexistence pacifique est essentielle à notre travail. Essentielle dans un contexte de déplacement afin de garantir la sécurité et la protection des populations, mais aussi essentielle pour trouver des solutions permettant de mettre un terme au cycle de déplacement.

Scott Pohl

3. Dialogue interculturel, justice sociale et partage des ressources

Message clé : la dignité humaine est une base de référence

La promotion de la dignité humaine définit un socle et des exigences minimales de base, mais elle ouvre également des horizons à l'humanité en favorisant ses aptitudes à créer, transformer, innover et faire des choix responsables. Le respect de la dignité joue ainsi un rôle primordial dans le maintien de la justice sociale et le partage équitable des ressources.

De toute évidence, des forces multiples s'entrecroisent au sein des cultures, transformant de nombreux domaines de la société. Le changement climatique aura inévitablement un impact sur les aspects culturels, politiques et économiques de nos sociétés et sur les rapports qu'entretiennent ces sociétés entre elles. Garantir la dignité humaine peut servir de principe directeur dans différents domaines de développement. Par exemple, dans celui du travail, il existe clairement des modes de travail qui ne respectent pas la dignité humaine, en particulier le travail forcé et le travail des enfants. Dans le domaine du travail, la solidarité est souvent reconnue comme une valeur, mais parallèlement, il importe de reconnaître que sa mise en œuvre dépend des institutions.

En tant qu'unité de base de la société, la famille – dans toutes ses multiples formes – joue un rôle crucial en favorisant une culture qui accorde de l'importance à la valeur intrinsèque de tous ses membres. Les familles jouent ainsi un rôle déterminant dans le développement social et le bien-être des enfants, en fournissant les bases nécessaires à l'épanouissement d'une société pacifique. En encourageant des valeurs telles que le respect, l'empathie, l'honnêteté, la gentillesse, la serviabilité, le courage, etc., il sera plus facile de réduire le fossé qui existe entre les valeurs et le système fondé sur la valeur.

À la suite d'événements tragiques, les espaces ciblés mis en place pour le dialogue se sont avérés être des plates-formes

essentielles pour la justice sociale et le rétablissement de la dignité des individus. Le procès de Nuremberg après la Seconde Guerre mondiale, la commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud, ou encore les tribunaux gacaca au Rwanda sont autant de plateformes qui ont contribué à renforcer la cohésion sociale par le biais du dialogue interculturel. Elles ont aussi permis de réconcilier les peuples avec l'histoire en fournissant des témoignages issus des personnes qui avaient directement subi ces événements tragiques.

Après avoir lu et écrit des livres sur le monde, le moment semble venu de lire la société pour réécrire le monde.

Charly Gabriel Mbock

La simultanéité des processus de mondialisation et de pluralisation compte parmi les paradoxes apparents de notre époque.

Amanda Machin

Les deux mots clés sont la dignité et la solidarité.

Pierre Martinot-Lagarde

On ne pourra pas progresser tant qu'on n'aura pas réduit le fossé culturel qui existe entre les valeurs et le système fondé sur la valeur.

Elli von Planta

Lorsque nous poursuivons le dialogue des cultures entre différents peuples, différents pays et différentes civilisations, nous n'apprenons pas seulement à respecter autrui, nous devenons aussi capables de porter un regard critique sur nous-mêmes.

Vladimir Kulikov

20

4. Processus mémoriels, reconstruction et réconciliation

Message clé : les récits communs peuvent contribuer aux efforts de réconciliation et à l'établissement d'un processus de paix durable

L'histoire de l'humanité est marquée par les conflits et les événements tragiques, lesquels déterminent la mémoire collective des peuples et sont souvent des freins au rapprochement. C'est pourquoi il est crucial d'apaiser les souvenirs douloureux et de rediriger la haine et les ressentiments qui prennent leur source dans des événements tragiques pour pouvoir amorcer un processus de réconciliation et de rapprochement des cultures. Dissimuler ou négliger ces événements est considéré comme un obstacle à la réconciliation, la coopération et la coexistence pacifique.

Il importe de revisiter les situations qui, dans l'histoire de l'humanité, ont conduit à des événements tragiques - guerres, génocides, conflits, colonisations - car leurs conséquences

continuent d'alimenter actuellement la méfiance, l'intolérance, le racisme, la discrimination, les préjugés, les abus et les rapports de force. Les systèmes fondés sur l'oppression et la domination utilisent la mémoire en tant qu'instrument idéologique. Puisque la connaissance du passé est souvent considérée comme la légitimation et l'acceptation du présent, les outils de mémoire sont d'une grande puissance. Le dialogue entre histoire et mémoire peut être une façon d'évoluer vers une conception plus globale et pluraliste des tragédies de l'histoire, de leurs conséquences et des moyens de les transcender. L'UNESCO s'efforce de promouvoir la mémoire commune grâce à l'écriture et l'enseignement de l'histoire. Les Histoires générales et régionales (concernant notamment l'Afrique, l'Asie centrale, l'Amérique latine, les Caraïbes, la culture islamique, etc.), sont des ouvrages publiés par l'UNESCO qui présentent le point de vue des populations concernées et visent à favoriser une meilleure connaissance des interactions culturelles au fil du temps.

Le patrimoine implique une interprétation. Dans des situations conflictuelles, une interprétation erronée ou sélective du passé peut souvent être récupérée pour conduire à de nouvelles dissensions. Un changement des mentalités et une plus grande responsabilité sociale sont également indispensables. Lorsque ces souvenirs culturels sont perdus, il ne s'agit pas seulement d'une perte pour une communauté ou pour un pays, mais pour l'humanité dans son ensemble.

Le travail qu'effectue l'UNESCO par le biais d'initiatives telles que « L'éducation pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste » et le projet « la Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage » contribue aux efforts de réconciliation autour de souvenirs douloureux et de leurs conséquences.

Ces projets, en explorant les événements tragiques du passé, ont pour objectif d'utiliser la culture en tant que médiateur et d'initier des processus de réconciliation plus efficaces et inclusifs.

De même, les situations génocidaires ne provoquent pas seulement des pertes physiques. Au Cambodge, par exemple, la mémoire est aussi le lieu de la résistance pour de nombreux survivants. La violence quotidienne est toujours présente actuellement et demeure ainsi autant au premier plan qu'elle l'était il y a quarante ans. Dans la réconciliation, la justice et la guérison, des concepts qui sont censés se renforcer mutuellement, peuvent en réalité entrer en conflit, puisque la réconciliation n'est pas toujours porteuse de justice et que la justice n'est pas toujours porteuse de guérison. C'est pourquoi il conviendrait de parler de « post-guerre » plutôt que de « post-conflit ».

Les processus de paix, de conflit et de post-conflit sont fragiles et non linéaires. Il est nécessaire d'adopter une approche globale pour parvenir à la reconstruction et à la réconciliation, compte tenu des multiples facettes de la fragmentation. Cet objectif ne saurait être atteint sans que l'on dissocie les concepts de nations

et de communautés culturelles de celui d'État-nation ni sans que l'on envisage les rôles des diasporas et des nombreuses et diverses entités diasporiques, et cela pas seulement dans la perspective de la résolution des conflits mais aussi dans celle de la consolidation de la paix.

Les processus mémoriels peuvent également contribuer à mettre en lumière des exemples positifs d'individus qui, dans l'histoire, ont ouvert de nouvelles voies et favorisé de ce fait la cohésion sociale, souvent contre toute attente. Ainsi, Victoria Ocampo, pionnière dans la lutte pour l'égalité des sexes, s'est battue contre les structures de la société argentine qui confinaient les femmes dans des rôles restrictifs, et, ce faisant, elle a ouvert la voie de l'épanouissement personnel aux femmes de son pays et de toute l'Amérique latine. Ces exemples sont porteurs d'espoirs pour la jeunesse car ils leur offrent la perspective concrète de contribuer activement et positivement à la dynamique de leurs sociétés.

Nous devons veiller à ne pas opposer [histoire et mémoire] car c'est au contraire grâce au dialogue entre l'histoire et la mémoire que l'on pourra parvenir à une vision globale et pluraliste des tragédies de l'histoire, de leurs conséquences et des moyens de les transcender.

Ali Moussa Iye

22

Les situations génocidaires ne provoquent pas seulement des pertes physiques. Il s'agit d'une éviction du sens, où le narratif est altéré et où tout ce qu'il nous reste est une lutte avec le langage, qui a été dénaturé et dont on a été dépossédé. Ces situations déchirent le tissu social, qu'il est nécessaire de réparer afin que nous puissions nous reconstruire.

Khatharya Um

Ce que Victoria Ocampo a défendu avec acharnement tout au long de sa vie, c'est la nécessité de promouvoir le dialogue entre les cultures, élément indispensable à l'évolution des sociétés « L'interaction entre les cultures est fructueuse à condition que les caractéristiques de chaque groupe culturel soient respectées », écrivait-elle en 1976. « Et je crois que c'est l'un des credo de l'UNESCO, comme c'est l'un des miens. »

Frédéric Vacheron

Le travail du graphiste consiste à permettre la reconnaissance et l'attribution d'une identité visuelle malgré la complexité existante. Nous pratiquons la « créolisation » au quotidien.

Vera Baur

5.Éducation à la citoyenneté dans un monde pluriel et interconnecté

Message clé : les valeurs humaines impulsent une dynamique de développement de la citoyenneté responsable

Dans notre monde en rapide mutation, former des citoyens responsables, dotés des connaissances, compétences et aptitudes nécessaires, est une responsabilité sociale commune. C'est un facteur fondamental qui détermine la durabilité de nos sociétés. À cet égard, le concept de citoyenneté mondiale doit être défini plus précisément afin de garantir sa concordance avec les valeurs humaines fondamentales, tout en tenant compte simultanément de la diversité des contextes et des conceptions du bien-être humain.

La citoyenneté mondiale doit être un projet normatif, mais également une aspiration commune. Si l'éducation à la citoyenneté mondiale doit reposer sur les contenus, les méthodes et les contextes d'apprentissage, elle doit aussi intégrer la formulation de politiques inclusives et participatives au sein des sociétés plurielles. À cet égard, la Décennie internationale du rapprochement des cultures offre un contexte pertinent, dans lequel la valeur du pluralisme peut être placée au cœur même de l'éducation à la citoyenneté.

La notion de citoyenneté responsable suppose d'avoir conscience de ses droits et de ses devoirs. Elle est étroitement liée aux valeurs civiques telles que la démocratie et la défense des droits de l'homme, l'égalité, la participation, le partenariat, la cohésion et la justice sociales, ainsi que la connaissance et l'exercice de ses droits et responsabilités. Cette notion va au-delà du statut juridique et des relations entre le citoyen et l'État. Un citoyen est une personne qui coexiste dans une société. Ce concept ne cesse de s'élargir et de se modifier, au fur et à mesure que se diversifient les modes de vie et les formes de relations sociales. Loin d'être limitée au contexte national, la notion de coexistence harmonieuse entre tous les citoyens est étroitement liée au concept de communauté dans laquelle vivent les individus et qui englobe tous les niveaux : local, régional, national et international.

Il est primordial, pour le développement humain intégral, d'encourager les comportements et valeurs civiques et de promouvoir la participation active, que ce soit au sein des écoles ou de la société dans son ensemble. Les participants à la réunion ont souligné l'importance des compétences interculturelles, qui permettent d'interagir de manière efficace et appropriée dans des environnements complexes, caractérisés par une diversité croissante des groupes ethniques, des cultures et des modes de vie. Cela implique que le champ des compétences interculturelles doit être élargi au-delà de l'éducation formelle et de l'apprentissage scolaire.

Il est impératif de consolider la gouvernance à plusieurs niveaux et à multiples acteurs dans le domaine des activités interculturelles transversales afin de renforcer le rôle de l'éducation par le biais de la promotion des outils d'apprentissage grâce aux partenariats. Cette tâche sera facilitée si l'on intensifie les liens avec les institutions, la société civile et le monde universitaire et si l'on redynamise le réseau des Chaires UNESCO. Des compétences accrues en matière d'alphabétisation culturelle et d'interculturalisme, surtout chez les jeunes, permettront de favoriser la sensibilisation à l'existence de différentes cultures, différentes religions et différents systèmes politiques. Il importe également, pour mieux atteindre ces objectifs éducatifs, d'avoir un vaste cadre qui inclut les apprentissages formel et informel. L'approche « Human Civitas » propose un destin commun dont l'objectif est de construire un monde pacifique et de défendre des valeurs communes qui nous définissent en tant qu'êtres humains en favorisant le respect mutuel et les processus d'apprentissage mutuel. Des structures éducatives formelles telles que l'Université pour la paix (UPEACE, mandatée par les Nations Unies), qui visent à promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique et à intensifier la coopération internationale, proposent des programmes accessibles sur place ou en ligne et utilisent des méthodes d'apprentissage interactives et participatives.

L'objectif fondamental de l'éducation doit être de préserver et d'améliorer la dignité, les capacités et le bien-être de la personne humaine en prenant en compte ses rapports avec autrui et avec la nature, en mettant l'accent sur le développement humain et social durable et en reconnaissant la diversité des visions du monde.

Sobhi Tawil

La culture joue un rôle moteur dans l'établissement d'un véritable dialogue interculturel.

Léonce Bekemans

L'Université pour la paix a été créée avec la volonté « de doter l'humanité d'un établissement international d'enseignement supérieur au service de la paix, ayant pour objectif de favoriser entre tous les êtres humains un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique, d'encourager la coopération entre les peuples et de contribuer à réduire les obstacles et les menaces à la paix et au progrès dans le monde, conformément aux nobles aspirations proclamées dans la Charte des Nations Unies ».

Laurel Gaylor

Pour transformer les conditions qui génèrent violence et conflits, il est nécessaire de fournir une réponse forte permettant de stopper la destruction, qui constitue une solution curative par rapport à la reconnaissance de la violence et préventive par le biais des systèmes socio-économico-politiques.

Angela Mickley

Lorsque nous abordons la question du rapprochement des cultures, nous devons observer le fonctionnement des dynamiques de pouvoir. La notion de justice fait indubitablement partie de ce rapprochement, de même que la nécessité du dialogue interculturel afin de réduire la violence et de promouvoir la citoyenneté mondiale.

Patrice Brodeur

Conclusions et recommandations

Il incombe à ce groupe d'experts réunis par l'UNESCO la responsabilité de donner à la Décennie internationale du rapprochement des cultures toutes les chances de réussir. À cet égard, il doit privilégier le langage de la vérité, du réalisme et de la lucidité. Nous ne pouvons plus considérer le débat universitaire et intellectuel comme un refuge ou un alibi qui nous permettrait d'ignorer le profond déclin éthique et moral que connaissent nos sociétés, nos pays et nos peuples.

André Azoulay

26

1. Accorder la priorité au respect des **droits de l'homme**, envisagé comme cadre d'orientation de la stratégie et de la mise en œuvre de la Décennie. Ces principes fondamentaux et communs à l'humanité toute entière permettent à la fois d'amorcer le dialogue et d'encourager les processus de compréhension et d'apprentissage mutuels dans le respect de la dignité fondamentale de chaque personne. Il importe également de s'assurer que chacun bénéficie d'un accès équitable aux prises de décisions et au développement des compétences en mettant en place des institutions efficaces, responsables et inclusives ainsi qu'en garantissant la mise en œuvre complète de cadres juridiques pertinents aux niveaux international, régional, national et local. En outre, la diversité culturelle ne saurait être invoquée pour justifier ou excuser la moindre violation des droits de l'homme, tels qu'ils sont garantis par le droit international.
2. Reconnaître la culture comme un thème de réflexion prioritaire et un élément central du dialogue en raison de son aptitude à bâtir des passerelles entre les cultures et à consolider des processus de réconciliation plus performants et inclusifs. Il est nécessaire de renforcer la promotion du pluralisme culturel en approfondissant la connaissance et la compréhension de sa propre culture et de celle d'autrui. La **connaissance**, la **compréhension**, la reconnaissance et la protection des multiples identités au sein de nos sociétés peuvent s'avérer un moyen efficace de résister à certaines forces politiques, voire de les vaincre, en particulier les politiques identitaires qui visent à combattre le pluralisme chez l'individu et dans la société. La responsabilité sociale en matière de préservation et de promotion de la culture doit également être étendue au-delà du champ d'action de l'État- nation afin de privilégier sa valeur universelle pour l'humanité.

3. Développer des initiatives de **recherche** qui viendront enrichir et consolider la compréhension de la diversité culturelle, les récits communs et les liens tissés entre diversité culturelle et droits de l'homme universels. Pour ce faire, il faut élargir l'analyse théorique afin d'observer les espaces et les interfaces entre les cultures, les rapports de force qui existent au sein des sociétés et entre elles, ainsi que la conjonction de plusieurs facteurs qui peut contribuer à la discrimination, à l'injustice systémique et à l'inégalité sociale.
4. Renforcer les liens entre la Décennie et les dimensions sociales, économiques et environnementales du **développement durable**, notamment en ce qui concerne le rôle crucial du dialogue dans la construction et le maintien de sociétés pacifiques et inclusives.
5. Accroître les **compétences interculturelles** en développant les outils éducatifs et relatifs aux médias, les forums en ligne et sur place, les réseaux et les initiatives de renforcement des capacités. Ces objectifs supposent de mobiliser les structures de l'éducation formelle et non formelle afin de renforcer la connaissance et le respect des différentes cultures et d'encourager la transmission des valeurs fondamentales. Les citoyens doivent posséder les connaissances culturelles nécessaires pour pouvoir évaluer correctement le contexte mondial dans lequel ils vivent et répondre aux défis qui y sont associés.
6. Encourager une large **coopération** entre les États membres, les agences des Nations Unies, le monde universitaire et la société civile, participant tous activement au projet de la Décennie. Pour ce faire, il importe de redynamiser la totalité des réseaux de l'UNESCO, notamment les Chaires UNESCO, afin d'approfondir les connaissances fondamentales et de soutenir des projets spécifiques. Il est primordial de garantir la participation de la société civile et de réaffirmer son rôle clé car elle fait évoluer les normes, les attitudes et les comportements sociaux et cultive la paix en favorisant les principes positifs et les idéaux. Il est essentiel d'élaborer des politiques inclusives permettant à toutes les voix d'être entendues afin de créer une société durable et axée sur la cohésion sociale.
7. Promouvoir le respect de la dignité humaine des migrants, des **réfugiés** et des **demandeurs d'asile** et intensifier la compréhension par la société de leur valeur et de leur contribution à la dynamique impalpable des idées et au rapprochement des cultures. En établissant un meilleur équilibre entre les droits et les devoirs des migrants, on favorisera la coexistence pacifique et la diversité culturelle.
8. Consolider les formes existantes de **solidarité** mondiale et encourager l'émergence des nouvelles, y compris par le biais des médias, qui favorisent la compréhension mutuelle et la tolérance et combattent les discours de haine, le racisme,

la xénophobie, la radicalisation, l'extrémisme violent et le génocide. Les voix de la tolérance doivent être plus fortes et mieux soutenues afin d'accroître au maximum leur impact et leur portée.

9. Lancer des initiatives de **sensibilisation** afin d'élargir la visibilité et la diffusion des principes fondamentaux de la Décennie ainsi que celle des bonnes pratiques et des résultats encourageants.
10. Prendre dûment en considération le développement des mécanismes d'évaluation et de **suivi** permettant d'analyser les facteurs essentiels de réussite, d'évaluer l'impact et les progrès réalisés à ce jour et de guider les actions futures.

Programme

Mardi 24 mars 2015

9h30 – 10h00

Inscription des participants

OUVERTURE

(Salle VIII)

10h00 – 10h15

M^{me} Nada Al-Nashif, Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines, UNESCO
« La Décennie internationale du rapprochement des cultures, une responsabilité de citoyenneté mondiale »

10h15 – 10h25

S. Exc. M. Nurlan Danenov, Ambassadeur, Délégué permanent du Kazakhstan auprès de l'UNESCO

29

SESSION 1 Pourquoi un rapprochement des cultures ? État des lieux

10h25 – 10h35

Tour de table

10h35 – 10h45

Modérateur : **M. Marc-André Dorel**, Spécialiste principal des questions économiques au Département des Affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York

10h45 – 11h35

Intervenants :

M^{me} Mireille Delmas-Marty, Membre de l'Institut, chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit, Collège de France

M. Doudou Diène, Vice-président du Conseil scientifique de l'Institut international de recherche, Politique de Civilisation Edgar Morin, Président du Conseil de l'Alliance internationale des Sites de Conscience, ancien Directeur de

la Division du dialogue interculturel et interreligieux à l'UNESCO

11h35 – 11h55

Discussion ouverte par :

M. Thierry Fabre, Responsable du département du développement culturel et des relations internationales du MuCEM, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille

M. Alpaslan Özerdem, Co-directeur du Centre pour la confiance, la paix et les relations sociales, université de Coventry

11h55 – 13h00

Débat

SESSION 2 Promouvoir la diversité pour une coexistence pacifique

14h30 – 15h00

Modératrice : **M^{me} Samia Djacta**, Chargée de liaison à la Délégation permanente de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) pour l'UNESCO

Intervenants :

M^{me} Khadija Elmadmad, Professeur de droit et Directrice du Centre UNESCO Droits et Migrations, Rabat, Maroc

M. Antonio Papisca, Chaire UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie et la paix, Centre des droits de l'homme, université de Padoue

15h00 – 15h20

Discussion ouverte par :

M. Olzhas Suleimenov, Président de « Fondation Culture », ancien Délégué permanent du Kazakhstan auprès de l'UNESCO

M. Scott Pohl, Conseiller principal pour la protection communautaire, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), Genève

15h20 – 15h50

Débats

SESSION 3 Dialogue interculturel, justice sociale et partage des ressources

16h00 – 16h40

Modérateur : **M. Vladimir Kulikov**,
Directeur exécutif du Forum public
« Dialogue des civilisations »

Intervenants :

M. Charly Gabriel Mbock,
Anthropologue, universités d'Afrique
centrale (UCAC&UPAC), Président du
Centre de recherches interdisciplinaires sur
les stratégies socioculturelles

M^{me} Amanda Machin, Chercheuse,
titulaire de la chaire Karl Mannheim pour
les études culturelles et enseignante au
Centre européen pour la recherche sur la
durabilité, Université Zeppelin, Allemagne

16h40 – 17h00

Discussion ouverte par :

M. Pierre Martinot-Lagarde, Conseiller
spécial aux affaires socioreligieuses, Bureau
international du Travail (BIT)

M^{me} Elli von Planta, Experte en finance
internationale, mécanismes et politique de
participation, Suisse

17h – 17h30

Débat

10 h00 – 10h15

Présentation du rapport de la veille

SESSION 4 Processus mémoriels, reconstruction et réconciliation

110h15 – 10h55

Modérateur : **M. Ali Moussa Iye**,
Chef de la Section Histoire et mémoire
pour le dialogue, Secteur de la culture,
UNESCO

Intervenants :

M^{me} Khatharya Um, Professeur titulaire
d'études comparatives en ethnologie,
titulaire de la chaire d'études sur la paix
et les conflits, université de Californie,
Berkeley

M. Doudou Diène, Vice-président
du Conseil scientifique de l'Institut
international de recherche Politique de
Civilisation Edgar Morin, Président du
Conseil de l'Alliance internationale des Sites
de Conscience

10h55 – 11h20

Discussion ouverte par :

M^{me} Vera Baur-Kockot,
Directrice du programme d'études
supérieures « Visible/Invisible », Haute
école d'art et de design de Genève
« Représentation visuelle de la diversité
culturelle »

M. Frédéric Vacheron, Directeur du
Programme de la Villa Ocampo/UNESCO
« Partage de la diversité et passerelles
entre les cultures »

11h20 – 12h30

Débat

SESSION 5 Éducation à la citoyenneté dans un monde pluriel et interconnecté

14h30-15h10

Modératrice : **M^{me} Laurel Gaylor**,
Coordinatrice de programme, Université
pour la paix (UPEACE), Costa Rica

Intervenants :

M. Leonce Bekemans, Titulaire de la chaire
Jean Monnet ad. pers. « Mondialisation,
européanisation, développement humain »,
université de Padoue

M^{me} Angela Mickley, Résolution des
conflits, écologie et éducation à la paix,
université des sciences appliquées de
Potsdam

15h10 – 15h30

Discussion ouverte par :

M. Patrice Brodeur, Directeur de
recherche au Centre international du roi
Abdullah bin Abdulaziz pour le dialogue
interreligieux et interculturel (KAICIID)

M. Sobhi Tawil, Spécialiste principal
de programme pour la recherche et la
perspective en éducation, Secteur de
l'éducation, UNESCO

15h30 – 16h30

Débat

33

CLÔTURE OFFICIELLE

17h00 – 17h15

Présentation des conclusions
principales de la réunion d'experts par
M^{me} Nada Al-Nashif, Sous-Directrice
générale pour les Sciences sociales et
humaines, UNESCO

17h15 – 17h30

M. André Azoulay, Conseiller spécial de Sa
Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc

Profil des experts

34



— Nada Al-Nashif

Nada Al-Nashif a été nommée Sous-Directrice générale pour les Sciences sociales et humaines à l'UNESCO le 16 février 2015. Elle occupait précédemment le poste de Directrice régionale du Bureau régional de l'OIT pour les États arabes depuis 2007. Pendant son mandat, elle a donné la priorité au développement des Programmes par pays pour la promotion du travail décent en mettant l'accent sur l'amélioration des politiques d'emploi, le soutien à une culture d'entrepreneuriat, le dialogue social impliquant des travailleurs dynamiques et des employeurs engagés, ainsi qu'une meilleure protection sociale pour tous. Elle est arrivée à l'OIT après avoir travaillé, à partir de 1991, pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au cours de ses années au PNUD, elle a occupé des postes de responsabilité croissante en Libye, au siège du PNUD à New York, et au Liban ; elle a en outre participé aux initiatives de réformes et aux approches partenariales élargies de l'ONU. Elle est titulaire d'une maîtrise en politique publique (MPP) de la Kennedy School of Government de Harvard et d'un baccalauréat en philosophie, politique et économie (PPE) du Balliol College, université d'Oxford. Elle a fait partie de plusieurs conseils d'administration. Actuellement, elle est membre du Conseil consultatif de l'Institut pour le dialogue stratégique, Weidenfeld Scholarships and Leadership Programme (Royaume-Uni), du conseil d'administration de l'ONG « Welfare Association » et du conseil d'administration de l'université de Birzeit.



— André Azoulay

Né à Essaouira (Maroc), André Azoulay occupe les fonctions de conseiller de S.M. le roi du Maroc depuis 1991 après une longue carrière au sein de la banque Paribas à Paris (1967-1990). André Azoulay a largement contribué à la mise en œuvre des réformes économiques appliquées dans tout le Royaume du Maroc depuis leur lancement au début des années 1990. Il s'est par ailleurs illustré par le rôle qu'il a joué dans le processus de paix au Moyen-Orient. Depuis plus de 40 ans, André Azoulay soutient en effet activement différents mouvements et associations en faveur d'une solution au conflit prévoyant deux États, Israël et la Palestine, et qui militent pour une meilleure compréhension et un respect mutuel entre l'islam et le monde occidental. Président du comité exécutif de la Fondation des Trois Cultures et des Trois Religions dont le Siège est à Séville (Espagne), il est aussi l'un des fondateurs du projet Aladin, créé à Paris pour promouvoir la connaissance mutuelle et les liens interculturels entre le monde arabo-musulman et l'espace occidental. En août 2005, il a été nommé membre du groupe de haut niveau des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. Dans ce contexte, il a été élu en 2008 puis en 2011 président de la Fondation

euro-méditerranéenne Anna Lindh ainsi que membre du Comité d'orientation politique de l'Institut de Prospective économique du Monde méditerranéen (Paris). Membre du conseil d'administration de l'Université Al Akhawayne (Ifrane), de l'Université de la Méditerranée (Fès) et du Haut Conseil de l'Alliance israélite universelle (Paris), André Azoulay siège également aux conseils administratifs de l'Institut Pierre Mendès-France (Paris) et de YALA (Young Arab Leaders for Peace). Président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, qui a initié et pérennisé depuis 1992 une approche originale du développement durable, fondée sur le patrimoine culturel mis au service du métissage des cultures et des religions, André Azoulay a reçu de très nombreuses distinctions internationales.



— Vera Baur-Kockot

Vera Baur-Kockot est sociologue et anthropologue, experte en études culturelles et visuelles. Elle est présidente de l'Association et de l'Institut Civic City et directrice du programme d'études supérieures « Visible /Invisible : le design des organisations internationales », organisé par la Haute école d'art et de design de Genève.



— Léonce Bekemans

Léonce Bekemans est économiste et spécialiste des études européennes. Il est actuellement titulaire de la chaire Jean Monnet ad personam « Mondialisation, européanisation, développement humain » à l'université de Padoue (Italie), où il est également coordinateur du Centre d'excellence Jean Monnet « Dialogue interculturel, droits de l'homme et gouvernance multidimensionnelle », en coopération avec le Centre des droits de l'homme de l'Université. Parmi ses publications les plus récentes, on peut citer : *Intercultural Dialogue and Multilevel Governance in Europe. Human Rights base approach* (2012), *A Value-driven European future* (2012) et *Globalisation vs Europeanisation. A Human-centric Interaction* (2013).



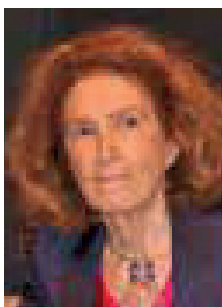
— Patrice Brodeur

Patrice Brodeur est directeur de recherche au Centre international du roi Abdallah Ben Abdel Aziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICIID) à Vienne, en Autriche. Il a plus de trente ans d'expérience dans le domaine du dialogue interreligieux et interculturel, essentiellement en tant que chercheur universitaire et éducateur. Les temps forts de sa carrière s'articulent notamment autour de la création d'une équipe de recherche interdisciplinaire sur l'islam, le pluralisme et la mondialisation au sein de l'Université de Montréal (Canada). Ses recherches se concentrent sur les formes antérieures et actuelles du dialogue, intra-religieuses comme interreligieuses, ainsi que sur le dialogue entre les civilisations et les visions du monde. Auteur polyglotte reconnu, Patrice Brodeur a reçu, au cours de sa brillante carrière, un grand nombre de récompenses prestigieuses, notamment des bourses, des subventions de recherches et des prix. En 2005, il a remporté le 1^{er} prix du Concours de plan d'entreprenariat social à l'université de Notre-Dame, Mendoza College of Business (2005), et en 2010, le Temple de la compréhension lui a décerné un « Interfaith Visionary Award ».



— Nurlan Danenov

Nurlan Danenov, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Kazakhstan en France et Délégué permanent de la République du Kazakhstan auprès de l'UNESCO depuis 2013. De 1995 à 1997, il a été premier vice-ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan. Il est décoré de l'Ordre de l'honneur (Kazakhstan), de l'ordre "Parasat" (Kazakhstan) de la Grand-Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique (Espagne) et de la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (Saint-Siège).



— Mireille Delmas-Marty

Mireille Delmas-Marty, membre de l'Institut et de l'Académie des sciences morales et politiques, est professeur honoraire au Collège de France (chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit). Elle a publié de nombreux ouvrages sur le droit pénal, la législation des droits de l'homme et la mondialisation du droit, notamment : *Les grands systèmes de politique criminelle* (PUF, 1992); *Towards a truly common law: Europe as a laboratory for legal pluralism*, (Cambridge University Press, 2002); *Global Law: a Triple Challenge*, (Transnational publishers, 2003); *Le flou du droit* (PUF, 2004, 2^e éd.); *Vers un droit commun de l'humanité* (Textuel, 2005, 2^e éd.); *Les forces imaginantes du droit: I. Le relatif et l'universel, II. Le pluralisme ordonné, III. La refondation des pouvoirs, IV. Vers une communauté de valeurs ?* (Seuil, 2004-2011, vol.II *Ordering Pluralism* Hart 2010); *La Chine et la démocratie* (dir. avec Pierre-Étienne Will, Fayard, 2007, *China Democracy and Law*, Brill, 2012); *Libertés et sûreté dans un monde dangereux* (Seuil, 2010); *Résister, responsabiliser, anticiper* (Seuil, 2013), et *Le travail à l'heure de la mondialisation* (Bayard, 2013).



— Doudou Diène

Doudou Diène est Vice-président du Conseil scientifique de l'Institut international de recherche Politique de Civilisation (IIRPC Edgar Morin) et président du Conseil de la Coalition internationale des Sites de conscience. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il est titulaire d'un doctorat de droit public de l'université Panthéon-Sorbonne à Paris. Il a été Délégué permanent adjoint du Sénégal auprès de l'UNESCO de 1972 à 1977. Il a été ensuite nommé Directeur de la Division du dialogue interculturel et interreligieux à l'UNESCO. À ce titre, il a été l'initiateur et le responsable des Projets des Routes de l'UNESCO : Routes de la soie, Route de l'esclave, Routes de la foi et d'al-Andalus. De 2002 à 2008, il a été Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, puis expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire de 2011 à 2014. Doudou Diène est aussi l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur le dialogue interculturel, le patrimoine, le racisme, le multiculturalisme et la question identitaire.



— Samia Djacta

Samia Djacta est Chargée de liaison à la Délégation permanente de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) auprès de l'UNESCO. Titulaire d'un DEA de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris, avec une spécialisation sur les questions de genre dans la région arabe, elle est actuellement responsable de Bureau régional de l'ISESCO en Europe et à l'UNESCO. Ses travaux actuels portent sur la gestion du développement de la coopération avec les organisations intergouvernementales en Europe pour garantir une approche cohérente de la mise en œuvre des programmes. Avant de rejoindre l'ISESCO, Mme Djacta a été consultante pour l'Unité de la parité des genres au siège de l'UNESCO à Paris, puis au Bureau du Caire, en Égypte. Elle a contribué à l'élaboration de stratégies régionales incluant la mobilisation de ressources extrabudgétaires et de partenariats dans la région arabe. Elle a aussi participé à la mise en place du Réseau arabe des femmes scientifiques (ANWEST). Elle a en outre contribué à la création du prix Al Nahda Award pour les femmes scientifiques en Arabie saoudite, en collaboration avec la Société philanthropique Al Nahda. Elle a représenté l'UNESCO à deux sommets de la femme arabe, au Caire en 2000 et en 2001, et est souvent impliquée dans l'organisation d'ateliers de travail dédiés à la condition des jeunes filles et des femmes et de réunions sur la participation des femmes à la vie politique.



— Marc-André Dorel

Marc-André Dorel est spécialiste des questions économiques au Bureau de coordination du Conseil économique et social au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, à New York.



— Khadija Elmadmad

Khadija Elmadmad est professeur de droit public et de droit international, spécialisée dans les domaines des droits de l'homme, des droits des réfugiés et des migrants, ainsi qu'en droit international humanitaire. Elle enseigne également l'anglais spécialisé et la communication. Elle est actuellement avocate au barreau de Rabat et directrice du centre UNESCO « Droits et migrations », situé à Rabat, ainsi que chargée de recherche au CNRS de Poitiers. Elle a été auparavant membre du Comité scientifique marocain, présidente du Centre d'études et de recherches en migration et droits humains (CERMEDH), à Casablanca, et la coordinatrice juridique, pour le Maroc, du Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales. Elle est membre de plusieurs ONG et associations nationales et internationales ainsi que membre fondatrice de certaines d'entre elles. En outre, Khadija Elmadmad a été experte auprès de l'Académie du Royaume du Maroc à Rabat et consultante pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'UNESCO, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et pour de nombreuses autres organisations.



— Thierry Fabre

Thierry Fabre est essayiste et enseignant à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Il a été en outre le commissaire général des expositions « Le Noir et le Bleu, un rêve méditerranéen » (2013-2014) et « Traces... Fragments d'une Tunisie contemporaine » (2015-2016). Il est actuellement responsable du département culturel et des relations internationales du MuCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) à Marseille, en France. Fondateur et organisateur des « Rencontres d'Averroès » et rédacteur en chef de la revue *La Pensée de midi* (Actes Sud), il est l'auteur de nombreux livres et articles, notamment *Traversées* (Actes Sud, 2000) et *Éloge de la pensée de midi* (Actes Sud, 2007). Il a dirigé plusieurs ouvrages collectifs, tels que *Les représentations de la Méditerranée* (coffret de dix livres, Maisonneuve et Larose, 2000), *Paix et guerres entre les cultures. Entre Europe et Méditerranée* (Actes Sud/MMSH, 2005) et *Les défis et les peurs. Entre Europe et Méditerranée* (Actes Sud/MMSH, 2005).



— Charly Gabriel Mbock

Charly Gabriel Mbock est professeur d'anthropologie aux universités d'Afrique centrale (UCAC et UPAC) depuis 2001. De février 2004 à novembre 2011, il a représenté l'Afrique au Comité de conseil scientifique du programme MOST de l'UNESCO. Ancien parlementaire à l'Assemblée nationale du Cameroun, il est actuellement président de l'Agence interdisciplinaire de recherches en stratégies de développement socioculturel.



— Laurel Gaylor

Laurel Gaylor est coordinatrice du programme à l'Université pour la paix (UPEACE), située au Costa Rica. Elle a travaillé pendant cinq ans pour le Bureau de gestion de projet à l'Université pour la paix, mandatée par l'ONU, et s'est spécialisée dans les programmes de renforcement des capacités et d'échanges culturels, principalement en Asie, en Afrique et en Amérique latine. À ce titre, elle est responsable de la coordination universitaire, administrative et financière des programmes qu'elle gère, ainsi que des relations avec les partenaires et les donateurs. Avant de travailler pour UPEACE, elle a été consultante à l'Organisation internationale pour les migrations. Laurel Gaylor est titulaire d'une maîtrise en études internationales de l'UPEACE et d'une licence (avec mention) en développement international avec spécialisation en études latino-américaines de l'université de Guelph, au Canada.

39



— Vladimir Kulikov

Vladimir Kulikov, titulaire d'un doctorat en histoire, a été secrétaire scientifique et directeur adjoint de l'Institut d'études orientales de l'Académie des sciences de Russie de 1982 à 1995. Depuis 2003, il est secrétaire exécutif du Forum public mondial « Dialogue des civilisations », et depuis 2011, il est maître de conférences au département de politique à la faculté de politique de l'université Lomonossov de Moscou.



— Amanda Machin

Amanda Machin est enseignante-chercheuse à l'Université Zeppelin. Elle est titulaire de la chaire Karl Mannheim d'études culturelles. Ses travaux actuels portent sur la démocratie et le changement climatique. Elle s'intéresse plus particulièrement à la façon dont sont appréhendés les désaccords politiques sur le problème du changement climatique. Comment cette problématique défie-t-elle les notions conventionnelles de citoyenneté, de participation politique et d'identification ? Comment les désaccords sur la question du climat pourraient-ils revitaliser la démocratie ? Et dans quelle mesure la théorie démocratique s'applique-t-elle au changement climatique ?



— Pierre Martinot-Lagarde

Pierre Martinot-Lagarde est conseiller spécial pour les questions socioreligieuses à l'Organisation internationale du Travail (OIT). De 2003 à 2008, il a été directeur du Centre de recherche et d'actions sociales (CERAS), qui publie la revue *Projet*. Au sein des partenariats et de la coopération au développement, il est responsable des relations avec les organisations de la société civile et les acteurs non étatiques, notamment les ONG, les organisations confessionnelles, les parlementaires et autres intervenants.



— Angela Mickley

Angela Mickley enseigne l'éducation à la paix, la résolution des conflits et l'écologie à l'université des sciences appliquées de Potsdam, au département du Travail social. Ses recherches portent sur la dynamique des conflits internationaux et régionaux et sur leur résolution. Elle enseigne également la résolution des conflits, la prévention des crises et l'éducation à la paix dans diverses universités de plusieurs pays. Elle explore, à travers le temps et l'espace, la manière dont les hommes ont résolu pacifiquement les conflits. Quand et par quels moyens la désobéissance civile a-t-elle porté ses fruits ? Comment fonctionne la résistance non-violente efficace ? Angela Mickley a enquêté sur le mouvement non-violent de la résistance irlandaise au XIXe siècle dirigé par Daniel O'Connell et s'est inspirée de certaines des méthodes qu'il appliquait lorsqu'il servait de médiateur entre protestants et catholiques en Irlande du Nord. Elle pratique aussi avec succès la résolution des conflits et la médiation entre les cultures en free-lance. Elle est intervenue à la fois dans les conflits régionaux et internationaux et a collaboré avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ).



— Ali Moussa Iye

Ali Moussa Iye est Chef de la Section Histoire et mémoire pour le dialogue, en transition vers le Secteur des Sciences Sociales et Humaines de l'UNESCO. Il est responsable de plusieurs projets d'envergure : « la Route de l'esclave », les Histoires générales et régionales, une série d'ouvrages collectifs publiés par l'UNESCO et « la Route de la soie ». Il coordonne en outre le projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique. Titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Institut d'études politiques de Grenoble (France), il a occupé plusieurs autres fonctions au sein de l'UNESCO, notamment celle de Coordinateur du programme « Culture de la paix » de l'UNESCO pour la corne de l'Afrique à Addis-Abeba, du programme sur la démocratie et enfin du programme de lutte contre le racisme et la discrimination au siège de l'Organisation.



— Alpaslan Özerdem

Alpaslan Özerdem est Co-directeur du Centre pour la confiance, la paix et les relations sociales à l'université de Coventry, Royaume-Uni. Avec près de vingt ans d'expérience et de recherches sur le terrain (Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Salvador, Kosovo, Liban, Liberia, Nigéria, Philippines, Sierra Leone, Îles Salomon, Sri Lanka, Tadjikistan et Turquie), il s'est spécialisé dans la politique des interventions humanitaires, la prévention des conflits, la riposte en cas de catastrophe, la réforme du secteur de la sécurité, la réinsertion des anciens combattants et la consolidation de l'État après un conflit. Il enseigne les méthodes d'analyse des conflits et des politiques dans un large éventail d'environnements opérationnels, dans le contexte du processus de transition de la guerre à la paix, ainsi que l'analyse des défis à relever dans les processus de rétablissement, maintien et consolidation de la paix et l'analyse des approches visant à élaborer des solutions efficaces de reconstruction après les conflits en employant des politiques et des stratégies sur mesure.



— Antonio Papisca

Antonio Papisca, Docteur en droit international, est professeur émérite à l'université de Padoue, spécialiste des relations internationales et des droits de l'homme. Titulaire de la Chaire UNESCO des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix ainsi que de la chaire Jean Monnet ad honorem, il est aussi membre du Conseil universitaire européen chargé du programme Jean Monnet à Bruxelles. Rédacteur en chef de la revue *Paix, droits de l'homme* (ed. Marsilio, Venise), il dirige également la publication de *l'Annuaire italien des droits de l'homme* (éd. Peter Lang). Antonio Papisca a coordonné par ailleurs le projet européen de recherche sur « Le rôle du dialogue interculturel dans le développement d'une nouvelle citoyenneté diverse et démocratique », cofinancé par la Commission européenne (2006-2007). Fondateur et directeur du Centre des droits de l'homme de l'université de Padoue, il dirige en outre le programme du master européen en droits de l'homme et démocratisation (EMA), proposé par l'université de Venise et auquel participent 41 universités partenaires.



— Scott Pohl

Scott Pohl est Conseiller principal à la Protection des Communautés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il œuvre au renforcement des capacités du HCR en s'assurant que ses programmes de protection et d'aide humanitaire correspondent bien aux besoins et s'appuient sur les ressources des communautés servies par le HCR. Depuis 2002, Scott Pohl a travaillé dans différents services de protection au sein du HCR, notamment dans des situations d'urgence prolongée en Bosnie-Herzégovine, au Sri Lanka et au Bangladesh. M. Pohl s'est toujours attaché à développer une approche inclusive et participative au sein du HCR, en prenant des mesures prudentes afin de garantir une consultation régulière des réfugiés et des personnes déplacées, de tous âges, hommes et femmes, et de tous groupes ethniques. Pendant le conflit au nord du Sri Lanka, il a coordonné l'intervention du HCR en collaborant avec les communautés déplacées, les acteurs humanitaires et les autorités locales pour faciliter l'accès des populations à la protection et l'aide humanitaire.



— Olzhas Suleimenov

Olzhas Suleimenov, ancien Ambassadeur du Kazakhstan, est Délégué permanent du Kazakhstan auprès de l'UNESCO et président de la « Fondation Culture », qu'il a fondée en 2004. Poète, homme politique et militant anti-nucléaire, il a publié *AZ-i-IA*, son œuvre la plus importante, en 1975. M. Suleimenov doit aussi sa notoriété, entre autres, au rôle essentiel qu'il a joué en 1989 lors de la création du mouvement antinucléaire international Nevada-Semipalatinsk, qui fut à l'origine de l'arrêt des essais nucléaires du polygone de Semipalatinsk au Kazakhstan.



— Sobhi Tawil

Sobhi Tawil a rejoint l'UNESCO en 2002, après une longue carrière au sein de différentes institutions et organisations, telles que le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC), l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, le Réseau d'études et de recherche sur les politiques d'éducation et de formation (NORRAG), ainsi que l'International Institute for Higher Education à Rabat. Sobhi Tawil a une solide expérience dans les domaines de l'analyse des politiques d'éducation, la recherche en matière d'éducation de base et de développement, la planification, la réforme des programmes, ainsi que l'étude des conflits et de la cohésion sociale. Au sein de l'UNESCO, Sobhi Tawil a d'abord occupé les fonctions de Responsable du Programme du renforcement des capacités pour le développement des programmes d'enseignement au Bureau international d'éducation (BIE) à Genève. De 2005 à 2010, il est Spécialiste du Programme d'éducation au Bureau multipays de Rabat, et en 2010, il devient Responsable de la Section des stratégies et de l'analyse des politiques d'éducation. Depuis décembre 2010, il est Spécialiste principal du Programme de recherche et prospective en éducation.



— Khatharya Um

Khatharya Um est Maître de conférences en études comparatives d'ethnologie et titulaire de la chaire d'études sur la paix et les conflits à l'université de Californie à Berkeley. Son enseignement et ses recherches portent sur la question des réfugiés et des communautés déplacées de force et sur leurs expériences d'intégration. Khatharya Um, spécialiste de l'Asie du Sud-Est, et notamment de la diaspora issue de cette région, travaille également sur les thèmes du génocide, des traumatismes causés par les conflits, de la réconciliation, du travail de mémoire et de l'apaisement national. Ses cours et ses travaux de recherche sont aussi axés sur les communautés et les politiques, et tout particulièrement sur l'équité et l'inclusion des minorités linguistiques et culturelles.



— Frédéric Vacheron

Frédéric Vacheron est Spécialiste du programme au Bureau de l'UNESCO de Montevideo au Secteur de la culture. Il a commencé sa carrière aux Nations Unies en 1993, au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), dans différents pays (Cambodge, Mozambique, Salvador et Sahara occidental), dans le domaine de la formation à la citoyenneté. Depuis 2014, outre ses responsabilités en tant que spécialiste de la culture pour le cône Sud, il a été nommé directeur du Programme de la Villa Ocampo, à Buenos Aires.



— Elli Von Planta

Elli von Planta, diplômée en droit de l'université de Bâle en 1992, a travaillé depuis cette date chez UBS, la plus grande banque suisse, d'abord dans le secteur de la communication et de la formation, puis dans celui des relations entre la direction et les salariés. Parallèlement, elle a terminé ses études de conseillère en psychologie individuelle à l'Institut Alfred Adler de Zurich et a également obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'université de Zurich. De 2007 à 2010, Elli von Planta a été le porte-parole des 30 000 salariés d'UBS Suisse, en sa qualité de présidente de l'ERC, le comité de représentation du personnel. C'est à cette période que la banque, ébranlée par la crise financière, a dû être secourue par le gouvernement suisse. Au même moment, de nouveaux modes de participation des salariés ont été mis en place afin que leur voix soit mieux entendue. Elli von Planta est actuellement consultante dans le domaine des politiques et des mécanismes visant à favoriser la participation d'un vaste éventail d'acteurs à la prise de décision : au sein des grandes entreprises, des organisations et des petites entreprises familiales.

contact : idrc@unesco.org
<http://fr.unesco.org/cultureofpeace/>